



Demande de renseignements

Par maminou

Bonjour,

J'ai un appartement dans une copropriété en corse dans un immeuble d'avant 1948. J'habite le second et l'autre copropriétaire le rez de chaussé, le premier, le troisième et le grenier. Tous ces logements sont des résidences secondaires.

Nous avons des problèmes de toiture qui est à refaire entièrement. Je dois payer 1 part et l'autre 4 la dessus nous sommes d'accord.

Par contre nous avons pris un géomètre pour mettre la copropriété en règle et là l'autre copropriétaire veut que nous payons 50/50 les frais. Dois-je payer mon cinquième ou la moitié? N'ayant qu'une part.

Jusqu'à présent toutes les petites bricoles pour l'immeuble ont été partagées en 5.

Merci de me répondre, en attendant, recevez Monsieur mes salutations et remerciements anticipés

ms Nicolai